Publicité sur applications mobiles iOS : le rapporteur général indique avoir notifié un grief au groupe Apple

Publié le 25 juillet 2023

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'un grief a été notifié au groupe Apple, concernant des pratiques dans le secteur de la distribution d'applications sur les terminaux mobiles, qui sont susceptibles d'avoir des effets sur plusieurs marchés connexes de services publicitaires et de services aux consommateurs.

Il est reproché à Apple d'avoir abusé de sa position dominante par la mise en œuvre de conditions discriminatoires, non objectives et non transparentes en matière d'exploitation des données des utilisateurs à des fins publicitaires.

Cet acte d'instruction ouvre la procédure contradictoire et permet l'exercice des droits de la défense. Il ne saurait préjuger de la culpabilité de l'entreprise ayant reçu une notification de griefs. Seule l'instruction menée de façon contradictoire, dans le respect des droits de la défense de l'entreprise concernée, permettra au collège de déterminer, après échanges d'observations écrites et après une séance orale, si le grief est ou non fondé.

L'Autorité de la concurrence ne fera aucun autre commentaire sur la pratique visée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 25 JUILLET 2023

Publicité sur applications mobiles iOS : le rapporteur général indique avoir notifié un grief au groupe Apple

Lire le communiqué